

BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du SER de Tunis
Semaine du 11 décembre 2023

LE CHIFFRE A RETENIR

CCC-

Fitch Ratings a maintenu la notation souveraine de la Tunisie

Tunisie

Loi de finances 2024 : adoption par le Parlement et publication au Journal officiel

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a voté, dimanche 10 décembre 2023, l'adoption de la loi de finances 2024 dans son intégralité avec 116 voix pour, 4 contre et 26 abstentions. Après ratification par le président de la République Kaïs Saïed lundi 11 décembre 2023, la loi a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) du 12 décembre. La version finale inclut plusieurs nouveaux articles par rapport au projet initial. Parmi ceux-ci, on peut notamment noter i) l'institution de mesures tarifaires exceptionnelles sur des produits importés de Turquie dans le cadre de la renégociation de l'accord de libre-échange entre les deux pays, ii) un article simplifiant les procédures pour bénéficier de l'exonération sur les équipements agricoles et de pêche, iii) un article facilitant la régularisation de la situation des personnes physiques endettées fiscalement et ayant omis de déclarer leurs impôts et enfin iv) un article clarifiant les avantages fiscaux des Tunisiens résidant à l'étranger et leurs conditions d'éligibilité.

Fitch Rating's maintient la note souveraine de la Tunisie à « CCC- »

L'agence de notation Fitch Ratings a communiqué le 8 décembre le maintien de la notation souveraine « CCC - » de la Tunisie. L'agence explique sa décision en mettant en exergue la lenteur du rythme des réformes économiques structurelles mais

également par la persistance de niveaux élevés du besoin de financement du budget de l'Etat, ce qui justifie d'autant plus cette notation qu'il est conjugué à une capacité limitée de mobilisation de ressources extérieures et une régression des ressources disponibles sur le marché intérieur. Selon Fitch Ratings, une éventuelle amélioration de la note souveraine dépendra d'un meilleur accès au financement extérieur et d'un engagement en faveur de la mise en œuvre de réformes favorisant la réduction du déficit budgétaire. Fitch avait dégradé de deux crans la notation souveraine de long terme de la Tunisie le 9 juin 2023, en passant de CCC+ à CCC-.

La Banque centrale de Tunisie maintient son taux directeur à 8%

La Banque Centrale de Tunisie a décidé, lors de la réunion de son conseil d'administration du 11 décembre 2023, de maintenir son taux directeur inchangé à 8%, malgré la tendance baissière de l'inflation. La BCT considère que ce niveau de taux directeur contribuera à une poursuite de la détente de l'inflation au cours des mois à venir. En moyenne annuelle, l'institution estime que le taux d'inflation devrait se situer aux alentours de 9,3% pour l'ensemble de l'année 2023 contre 8,3% en 2022. La détente de l'inflation observée ces derniers mois par rapport à début 2023 a été soutenue sur le plan international par l'atténuation progressive de la demande globale et un apaisement des tensions sur les prix, favorisés par le resserrement des conditions monétaires globales. Par ailleurs, la Banque, dans son analyse de la conjoncture économique, souligne la contre-performance du secteur agricole impacté par le phénomène de sécheresse au T3 2023 (contribution au PIB en baisse de 16,4% g.a), expliquant notamment la récession connue par le pays ce troisième trimestre (-0,2% du PIB g.a). Hors agriculture, le taux de croissance du PIB s'est maintenu en hausse au T3 (+1,5% après +1,9% au T2-2023), favorisant ainsi un retour graduel du PIB hors agriculture aux niveaux d'avant la pandémie. La résilience de l'activité économique, hors agriculture, a été favorisée notamment par une très bonne saison touristique. Concernant les comptes extérieurs, le compte des opérations courantes a dégagé un solde de -4.2 Md TND (-2,7 % du PIB), à fin novembre 2023, contre -12 Md TND (-8,3 % du PIB) en 2022. Cette réduction notable du déficit courant résulte de la contraction du déficit commercial, en dépit du maintien du déficit énergétique à un niveau élevé, et de la bonne performance de la balance des services. Enfin, les réserves de change atteignent au 14 décembre un niveau de 25 Md TND soit 113 jours d'importations.

Nouvelles tensions sur l'approvisionnement en farine des boulangeries

Le président du Groupement des boulangeries modernes, Mohamed Jemmali, a signalé le retour des files d'attentes devant les boulangeries en raison de difficultés d'approvisionnement en farine. Malgré la demande du groupement de s'entretenir avec le ministère du Commerce pour discuter du manque de farine, aucune réponse de la part du ministère n'a été reçue jusqu'à présent. Ce phénomène intervient alors que les propriétaires de boulangeries avaient déjà exprimé leur mécontentement lors de manifestations cet été. En effet, l'Etat rencontre des difficultés durables pour assurer l'approvisionnement en pain, dont nombre d'observateurs rappellent cependant qu'elles sont avant tout causées par les difficultés de l'office des céréales à garantir l'approvisionnement des minoteries en céréales.

Le Grand Tunis confronté à des difficultés d'approvisionnement en carburant

La région du Grand Tunis a été confrontée à d'importantes perturbations d'approvisionnement en essence au cours du week-end dernier, entraînant d'importantes files d'attentes aux stations-services. Le directeur général de la Société tunisienne des industries de raffinage (STIR), Afif Mabrouki, a expliqué que cette situation découlait d'une baisse de stocks dans les entrepôts de Radès, causée par le retard d'un navire transportant des quantités d'hydrocarbures. Il a précisé que celui-ci était arrivé le 6 décembre et que deux cargaisons supplémentaires devaient arriver dans les prochains jours pour pallier aux besoins en carburant du pays. Pour rappel, un problème d'approvisionnement avait également été déclaré en juin 2023, et avait fait l'objet d'un conseil de ministres dédié au ravitaillement en carburants présidé par l'ancienne cheffe du gouvernement, Najla Bouden. L'office du commerce est chargée de l'importation de plusieurs produits dont les carburants pour les revendre à prix subventionnés sur le marché local.

Le chef du gouvernement a signé le 8 décembre un arrêté portant approbation du contrat type visant à encadrer les relations entre les sociétés d'autoproduction d'électricité renouvelables et la STEG.

Publié au Journal Officiel le 11 décembre, cet [arrêté](#) a pour but de « *fixer les conditions et les règles d'exercice, par la Société d'Autoproduction, de son droit de faire transporter par la STEG l'énergie électrique produite par son Unité de Production raccordée au Réseau haute ou moyenne tension jusqu'aux points de livraisons de ses Auto-consommateurs et du droit de vendre l'excédent de l'énergie électrique exclusivement à la STEG conformément à la législation en vigueur* ». Les Sociétés d'Autoproduction sont définies comme « *société anonyme ou à responsabilité limitée dont l'objet se limite exclusivement à la production et à la vente de l'électricité à partir des énergies renouvelables au profit des Auto-consommateurs* ». Les Auto-consommateurs sont pour leur part définis comme « *toute collectivité locale ou entreprise publique privée opérant dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie ou des services obéissants aux conditions suivantes: (i) Ayant la qualité de client STEG, (ii) Participant au capital de la Société d'Autoproduction et (iii) Ayant une puissance souscrite auprès de la STEG supérieure à celle fixée par l'arrêté ministériel en vigueur mentionné conformément à l'article 9 nouveau de la loi 2015-12* ». Cet arrêté doit permettre de faciliter l'investissement dans les énergies renouvelables pour les entreprises, notamment industrielles, appelées à verdir leur mix énergétique dans les années à venir.

Libye

Lancement de la stratégie nationale pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (2023-2035) : le GUN signe un accord avec Total Energy pour la production de 500 MW d'électricité verte.

Le Premier ministre libyen Abdul Hamid Dbeibah a présenté le 11 décembre la stratégie nationale de son gouvernement pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour les années 2023-2035. Le lancement de cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la coopération conjointe entre le ministère de la Planification et l'USAID, l'agence américaine pour le développement international. Quatre axes de la stratégie ont été présentés à cette occasion :

- (i) La diversification énergétique et l'augmentation de la contribution des énergies renouvelables (solaire et éolien) au mix énergétique avec pour objectif la production de 4 000 MW à terme.
- (ii) L'investissement dans les énergies renouvelables en renforçant les partenariats entre les secteurs privé et public
- (iii) L'efficacité énergétique et la rationalisation de la consommation en misant sur : l'éclairage à faible consommation d'énergie, la distribution d'énergie solaire photovoltaïque, le chauffage de l'eau à l'aide de l'énergie solaire, l'étalonnage et l'étiquetage de l'efficacité énergétique des produits électroménagers et un programme de tarification de l'électricité.
- (iv) La mise en place d'initiatives pour instaurer un éclairage à haut rendement énergétique et le chauffage de l'eau à l'aide de l'énergie solaire.

Avec l'adoption de cette stratégie, la Libye souhaite pouvoir exploiter les ressources en énergie renouvelable dont elle dispose et réduire dès 2024 les coupures d'électricité dans le pays. Dbeibah a indiqué qu'un certain nombre d'accords ont été signés en vue d'exporter de l'énergie solaire vers Malte, l'Italie et la Grèce.

A la suite de cette annonce, la Libye a signé le 12 décembre un contrat avec Total Energy pour la création de la centrale solaire Sadada d'une capacité de 500 MW, un projet pilote mené par Total avec l'Autorité des énergies renouvelables de Libye (REAoL).

Le Forum français des transports libyens s'est tenu les 11 et 12 décembre à Paris

Le Forum franco-libyen des transports s'est tenu les 11 et 12 décembre au siège du MEDEF à Paris. Organisé conjointement par le MEDEF International et l'Union Générale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture Libyennes, cet événement avait pour objectif de faire un état des lieux sur les besoins libyens dans le secteur des transports, de prendre connaissance des projets en cours et à venir mais également de faire valoir l'expertise et les avantages comparatifs de l'offre française et de mieux

comprendre l'environnement des affaires et les modalités d'opération des entreprises françaises en Libye. A ce titre, la délégation de Railroads Libya, menée par le directeur du bureau de coopération et des relations extérieures, Mohamed Ali Al-Tabouni, a rencontré plusieurs entreprises françaises, telles que Alstom, avec qui il a discuté du projet de chemin de fer et de métro à Tripoli, Benghazi et Misrata. Par ailleurs, les discussions ont également porté sur le projet de route commerciale de transit subsaharienne via la Libye pour désenclaver certains pays subsahariens et les rapprocher du réseau des ports libyens et les zones franches de la mer Méditerranée pour un meilleur accès à l'Europe. Les infrastructures logistiques et de transport sont au cœur des enjeux de développement et de diversification de l'économie libyenne et les discussions devraient se poursuivre entre les participants du secteur privé et public dans les prochains mois.

Report de la réouverture du poste frontière algéro-libyen de Al-Dibdab - Ghadames

Le chef de l'administration des ports terrestres, Salah Al-Barishni, a indiqué que la réouverture du poste frontière Al-Dibdab - Ghadames entre la Libye et l'Algérie avait été reportée. L'ouverture officielle du poste frontière aux citoyens et au commerce qui avait été annoncée pour le 12 décembre a finalement été décalée à la demande des autorités algériennes à une date indéterminée. Le point de passage terrestre Al-Dibdab-Ghadames est l'un des trois points de passage frontaliers (avec Tin Al-Koum et Tarat) qui ont été fermés depuis 2011, suite à la détérioration de la situation sécuritaire en Libye, ce qui contraint les transporteurs algériens à passer par la frontière tunisienne pour atteindre la Libye. Temporairement rouvert au début de l'année 2020, le passage a de nouveau été fermé en raison de la pandémie de COVID-19. La réouverture de ce passage constitue un élément stratégique pour renforcer les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Libye qui avaient annoncé en 2021 vouloir porter le volume de leurs échanges commerciaux à 3 Mds USD au cours des prochaines années.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

[Adil Rais](#), [Assia Farah Benbahria](#), [Alice Lebreuilly](#)

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : tunis@dgtresor.gouv.fr